



Indices	Date	Modifications
A	22/02/2022	Plan dressé à la suite à la réalisation des travaux d'aménagement
A2	18/03/2023	Mise à jour du plan

Créé le 22/02/2022 par M.C. Édité le 20/04/23 par Marine COSTER Modifié le 24/03/23 par mcoster

74500	EVIAN LES BAINS	T 04 50 75 00 77	74110	MORZINE	T 04 50 79 07 51
74200	THONON LES BAINS	T 04 50 71 27 27	74160	SAINTE-JULIEN-EN-GENEVOIS	T 04 50 49 02 04
74890	BONS EN CHABLAIS	T 04 50 36 39 04	74100	JUVIGNY	T 04 50 49 02 04
74490	SAINTE-JEOIRE EN FAUCIGNY	T 04 50 35 82 74	74270	FRANGY	T 04 50 32 26 12
74340	SAMOËNS	T 04 50 34 46 81	01280	PREVESSIN-MOENS	T 04 50 40 40 88

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU CHEF-LIEU

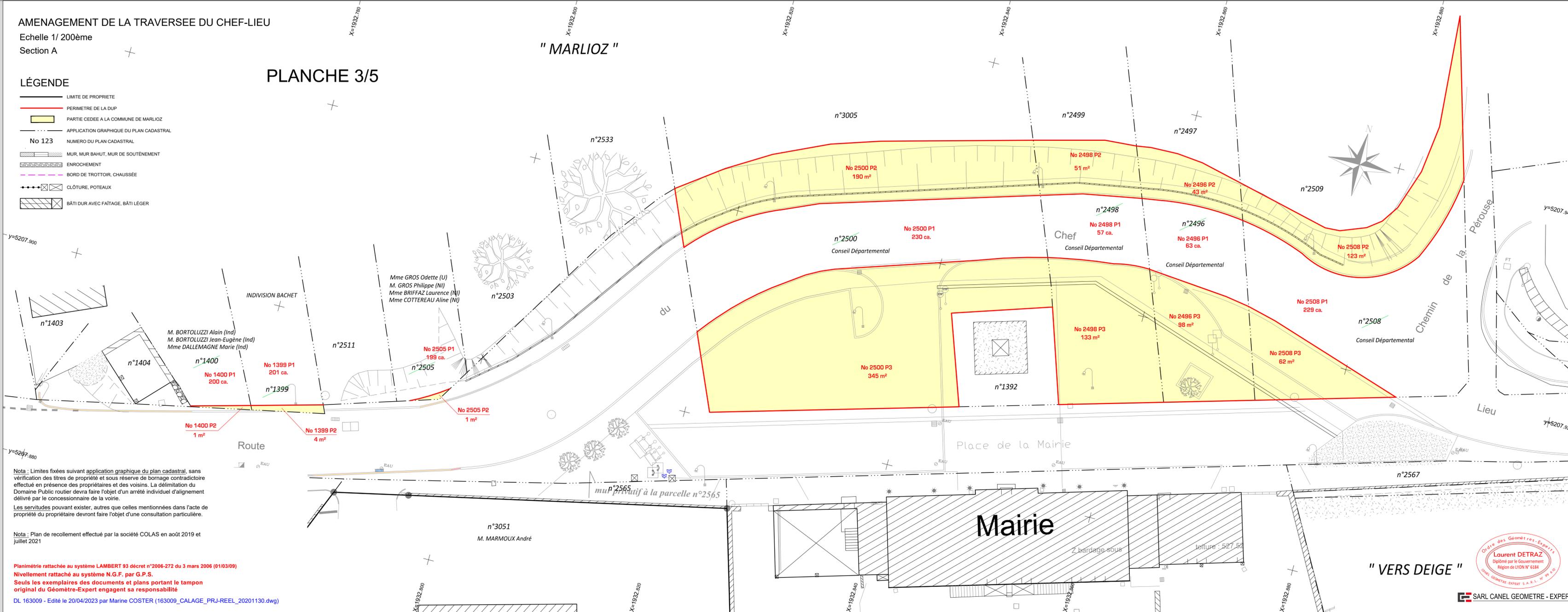
Echelle 1/ 200ème

Section A

PLANCHE 3/5

LÉGENDE

- LIMITE DE PROPRIÉTÉ
- PERIMÈTRE DE LA DUP
- PARTIE CÉDÉE À LA COMMUNE DE MARLIOZ
- APPLICATION GRAPHIQUE DU PLAN CADASTRAL
- No 123 NUMÉRO DU PLAN CADASTRAL
- MUR, MUR BAHUT, MUR DE SOUTÈNEMENT
- ENROCHEMENT
- BORD DE TROTTOIR, CHAUSÉE
- CLÔTURE, POTEAUX
- BÂTI DUR AVEC FAÏTAGE, BÂTI LÉGER



Nota : Limites fixées suivant application graphique du plan cadastral, sans vérification des titres de propriété et sous réserve de bornage contradictoire effectué en présence des propriétaires et des voisins. La délimitation du Domaine Public routier devra faire l'objet d'un arrêté individuel d'alignement délivré par le concessionnaire de la voirie.

Les servitudes pouvant exister, autres que celles mentionnées dans l'acte de propriété du propriétaire devront faire l'objet d'une consultation particulière.

Nota : Plan de recollement effectué par la société COLAS en août 2019 et juillet 2021

Planimétrie rattachée au système LAMBERT 93 décret n°2006-272 du 3 mars 2006 (01/03/09)
Nivellement rattaché au système N.G.F. par G.P.S.
Seuls les exemplaires des documents et plans portant le tampon original du Géomètre-Expert engagent sa responsabilité
DL 163009 - Édité le 20/04/2023 par Marine COSTER (163009_CALAGE_PRJ-REEL_20201130.dwg)

